



## **REGLEMENT PARTICULIER TOURNOI DES 3 MONTS 5 et 6 juin 2010**

- 1- Le tournoi est autorisé sous le n° 09/10.ALS.044-TN.N.AV-C67/CDNC.cjsvvvvv.France. Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBA. Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués.
- 2- Tout participant doit être en règle avec la FFBA et être en possession de sa licence le jour du tournoi.
- 3- Le tournoi est ouvert aux joueurs alsaciens séniors classés dans les séries C, D et NC, et se joue en 2 sets gagnants de 21 points. Les séries seront divisées, en 3 catégories : C1/C2/C3, C4/D1/D2, et D3/D4/NC. Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 tableaux maximum. Le panachage des séries est autorisé. Le surclassement est autorisé.
- 4- Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue d'Alsace de Badminton (4 rue Jean Mentelin 67200 STRASBOURG), par lettre recommandée avec AR. Le participant ne pourra être remboursé de ses frais d'inscription. Il pourra être remplacé dans les conditions du RGC. Tout joueur remplaçant devra s'acquitter des frais d'inscription.
- 5- Tout joueur devra se faire pointer à la Table de Marque dès son arrivée dans la salle, et ce pour chaque jour de la compétition.
- 6- Une tenue de Badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains. Les tenues ayant pour emblème une instance fédérale (Fédération, Ligue, Codep ou Club) à laquelle le joueur appartient, est autorisée.
- 7- Le Juge-Arbitre du tournoi sera M. Damien Faullimmel. Il a été désigné par le Comité d'Organisation. Ces décisions sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points soit du RGC, soit du présent Règlement Particulier.
- 8- Les droits d'engagement sont de 12 Euros pour 1 tableau, et 18 Euros pour 2 tableaux. Le règlement devra se faire de préférence par chèque. Un chèque par club.
- 9- Un joueur sans partenaire pourra s'inscrire « au choix » et le Comité d'Organisation fera son possible pour lui en trouver un. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux, et relevant des feuilles d'inscriptions mal remplies seront supportées par le club en cause.
- 10- La date limite d'inscription est fixée au samedi 15 mai 2010, cachet de la Poste faisant foi. L'inscription ne pourra être prise en compte qu'accompagnée de son règlement, et si le joueur est licencié le jour de la clôture des inscriptions. Le tirage au sort aura lieu le 25 mai 2010.
- 11- Le nombre de joueurs sera limité à 120. En cas de surnombre, il sera tenu compte de l'ordre d'arrivée des inscriptions ainsi que de la date de paiement des frais d'inscription. En cas de nécessité, et avec l'accord du Juge-Arbitre, le Comité d'Organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.
- 12- L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, pour le bon déroulement du tournoi, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du Comité d'Organisation.



- 13- Les horaires diffusés pendant la compétition le sont à titre indicatif. Tout joueur doit être présent dans la salle une demi-heure avant son premier match. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter pendant le déroulement du tournoi, quelle qu'en soit la raison ou la durée, devra en informer préalablement la Table de Marque et le Juge-Arbitre en vue d'obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, il devra être de retour au moins une heure avant l'horaire prévisionnel de son match.
- 14- Tous les matches seront disputés en poules de 1 ou plusieurs sortants selon le nombre d'inscrits. Le Comité d'Organisation en accord avec le Juge-Arbitre, se réserve le droit de fusionner 2 séries ou deux tableaux si le nombre de joueurs d'une série ne permet pas l'établissement d'une poule ou d'un tableau en élimination directe conforme au quota minimal fixé par la fédération française de badminton. De même il pourra modifier ou supprimer une série ou un tableau si ceux-ci étaient insuffisamment remplis.
- 15- Pour tous les joueurs et dans toutes les catégories, le volant officiel est le volant plume HEAD AIR POWER 50. Les volants seront partagés entre les joueurs. Ces volants seront en vente dans la salle. Ils seront fournis gratuitement par l'organisateur lors des finales.
- 16- A l'appel de leur match, les joueurs devront retirer une feuille de match auprès de la table de marque et la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match. Un joueur qui ne se présenterait pas sur le terrain dans les 5 minutes suivant l'appel de son match pourra être déclaré forfait par le Juge-Arbitre.
- 17- Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes, quelle que soit la discipline. Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé. Le juge arbitre peut accorder un temps de repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
- 18- Les joueurs disposent de 3 minutes de prise de contact avec le terrain (3 minutes dites « d'échauffement ») avant le début du match. Ce temps est décompté à partir du moment où le numéro du match concerné a été appelé par la table de marque, et jusqu'au premier service du match.
- 19- La compétition se déroule en auto-arbitrage jusqu'aux demi-finales. Des arbitres sont prévus à partir des demi-finales. Cependant, à la demande des joueurs auprès du juge-arbitre, un arbitre, habilité par la CRA, pourra être désigné à tout moment du tournoi. La tenue officielle d'arbitrage est impérative.
- 20- Tout volant qui touchera les structures supérieures de la salle, ou les câbles de soutien des paniers de basket, sera compté let au service, et faute pendant les phases de jeu.
- 21- Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match et un nombre suffisant de volants (sauf pour les finales). Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain pendant le match.
- 22- Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant un match ou appelés pour un match, leurs entraîneurs ou coachs durant les interruptions entre les sets, ainsi que les organisateurs et les officiels du corps arbitral. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le Juge-Arbitre et lui seul. La règle du coaching durant les sets sera à la seule appréciation du Juge-Arbitre.
- 23- Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents durant la compétition.
- 24- Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives internationales devra le signaler au Juge-Arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.
- 25- Tout participant accepte d'être pris en photo. Les participants refusant d'apparaître sur un cliché devront en faire part, par écrit, à l'organisateur au plus tard le jour de la manifestation.
- 26- Votre participation au tournoi implique l'adhésion au Règlement Général des Compétitions et au présent Règlement Particulier du Tournoi des 3 Monts.